

# Vergers de sauvegarde

## DOSSIER DE CANDIDATURE 2016

---



Le **conseil régional** favorise  
la sauvegarde des variétés  
fruitières anciennes  
en **Bourgogne  
Franche-Comté**



région **BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

17, boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 DIJON CEDEX  
4, square Castan - CS 51857 - 25031 BESANÇON CEDEX  
Tél. 0 970 289 000 • [www.bourgognefranche-comte.fr](http://www.bourgognefranche-comte.fr)

# Montage du dossier

(à fournir en **2 exemplaires** : Toutes ces pièces sont **obligatoires**)

## Identification du demandeur

Organisme / Nom du porteur de projet : .....

- Propriétaire du site concerné
- Gestionnaire du site concerné
- Autre

Responsable du projet : .....

Adresse du porteur de projet : .....

Commune : .....

Code postal : \_\_ - - - -

Tél : ..... Portable : .....

Courriel : .....

Département concerné par le projet :  Côte d'Or  Saône-et-Loire  Nièvre  Yonne

## Aide au montage du dossier

- Montage personnel
- Assistance technique (type Croqueurs de Pommes) - Précisez : .....
- Prestataire financé - Précisez le nom du prestataire : .....

## Suivi (entretien et taille annuelle) du verger

Préciser le nom de la personne ou la structure à qui sera confiée à l'issue de la plantation et dans les années à venir, l'entretien et la taille annuelle **obligatoire** du verger : .....

## Renseignements techniques

Intitulé du projet (10 mots maxi) : .....

.....

Territoire concerné - commune : ..... Lieu-dit : .....

.....

Période de réalisation du projet (Mois / Année) : .....

.....

Présentation succincte du projet (25 mots maxi) :

.....

.....

.....

.....

# Type d'aide sollicitée

Précisez le type d'aide pour laquelle vous sollicitez une aide de la région

<input type="checkbox"/>	Signalétique d'information et de valorisation pédagogique
<input type="checkbox"/>	Travaux de restauration d'anciens vergers de sauvegarde : Prestataire : .....
<input type="checkbox"/>	Travaux de création de nouveaux vergers de sauvegarde : Surface du verger (uniquement du verger et non de la parcelle) : ..... m <sup>2</sup>
<input type="checkbox"/>	Nombre d'arbres fruitiers : .....
<input type="checkbox"/>	Nombre de petits fruits : .....
<input type="checkbox"/>	Prestataire / fournisseur : .....
<input type="checkbox"/>	Avec plantations de haie(s) mellifères(s) Linéaire de haie : ..... ml Fournisseur : .....
<input type="checkbox"/>	Avec installation de ruche(s) Nombre de ruche(s) : ..... Fournisseur : .....
<input type="checkbox"/>	Avec petits aménagements en faveur de la petite faune Type d'aménagements : ..... Nombre : ..... Fournisseur : .....

Référence(s) cadastrale(s) de la parcelle (ou des parcelles) concernée(s) par le projet :

Section : ..... Numéro : ..... Surface : .....m<sup>2</sup>

Section : ..... Numéro : ..... Surface : .....m<sup>2</sup>

Section : ..... Numéro : ..... Surface : .....m<sup>2</sup>

Les opérations seront-elles groupées au niveau intercommunal ?

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non

Si oui, quelles sont les communes concernées : .....  
.....  
.....

# Pièces administratives à joindre, pour l'instruction, pour tous les porteurs de projets :

**(à fournir en 2 exemplaires : Toutes ces pièces sont obligatoires)**

<input type="checkbox"/>	Lettre sollicitant l'aide de la Région
<input type="checkbox"/>	Relevé d'identité bancaire (RIB)
<input type="checkbox"/>	Une fiche technique descriptive du projet. Pour les projets de plantation de vergers avec / ou sans haies, les éléments suivants seront précisés : les espèces, les variétés, le nombre d'arbres et de plants, la densité et la distance entre les plantations et par rapport aux limites de propriété.
<input type="checkbox"/>	Un plan de localisation du projet au 1/25 000 maximum (copie de carte type IGN, carte routière ou équivalent).
<input type="checkbox"/>	Un plan cadastral renseigné (1/100 à 1/500 maximum) sur lequel sera positionné le tracé des implantations en fruitiers, haies et ruches projetés et les arbres et haies existants (voir modèle en annexe jointe). <b>Précisez sur ce plan avec exactitude la localisation et le nom précis de chaque variété fruitière replantée pour favoriser, dans les années futures, la reconnaissance des variétés replantées.</b>
<input type="checkbox"/>	Un engagement écrit sur l'honneur (papier libre) de non dégradation des investissements réalisés avec des fonds publics.
<input type="checkbox"/>	Les justificatifs de propriété foncière et les accords passés, le cas échéant, avec le ou les propriétaires (attestation de libre disposition des terrains). (titre de propriété ou extrait de matrice cadastrale).
<input type="checkbox"/>	Des photographies de l'état initial du site, avant intervention sur site.
<input type="checkbox"/>	Les devis du ou des opérateurs retenus.
<input type="checkbox"/>	L'estimation du coût du projet, chiffrage, plan de financement de l'opération et co-financeurs éventuellement pressentis, pour la mise en oeuvre du projet .
<input type="checkbox"/>	Le calendrier prévisionnel de réalisation du projet.
<input type="checkbox"/>	Annexes facultatives : Tous documents pouvant illustrer ou préciser le contenu du projet
<input type="checkbox"/>	"Charte de bonne conduite d'un verger" ci-jointe dûment complétée, datée et signée par le porteur ou son représentant légal.
<input type="checkbox"/>	Attestation de visite préalable du site (modèle joint) dûment complétée et signée d'un prestataire compétent

**DOCUMENT  
OBLIGATOIRE**

## Collectivités, établissements publics et lycées

<input type="checkbox"/>	Délibération de la collectivité ou de la structure souhaitant répondre à l'appel à projets et bénéficier de l'aide du conseil régional (le plan de financement devra être précisé dans la délibération)
<input type="checkbox"/>	Coordonnées du comptable assignataire
<input type="checkbox"/>	Numéro SIRET + code APE : .....
<input type="checkbox"/>	Êtes-vous assujetti à la T.V.A. pour le projet concerné ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Récupération ou non de la T.V.A.)

# Pièces administratives complémentaires

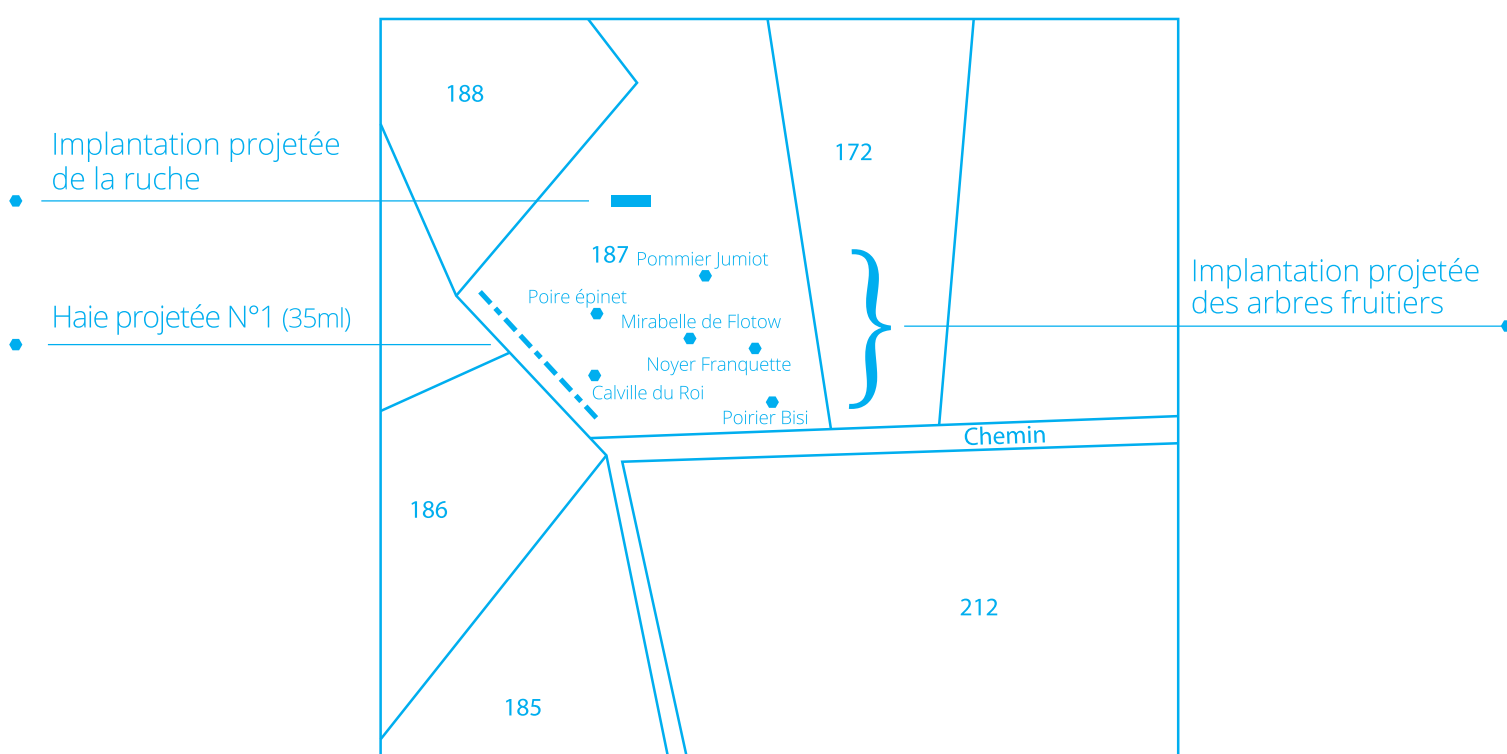
## Associations

- Statuts de l'association
- Date d'insertion au Journal Officiel (fournir l'extrait de parution)
- Liste des responsables, membres en exercice du Conseil d'administration ou du bureau
- Décision de l'organe dirigeant souhaitant répondre à l'appel à projets et bénéficier de l'aide du conseil régional (Procès-verbal, rapport, compte-rendu AG...)
- Attestation sur l'honneur précisant que l'association est en situation régulière à l'égard des réglementations sociale et fiscale en vigueur
- Récupération de la T.V.A. : ■ Oui ■ Non
- Numéro SIRET (en l'absence de numéro en faire la demande à l'INSEE)

## Entreprises, agriculteurs, sociétés agricoles

- Statut juridique de l'entreprise / la société (Formulaire Kbis...)
- Liste des dirigeants
- Date d'inscription au registre consulaire (CCI, CMA, chambre d'agriculture...). Fournir un extrait d'inscription
- Attestation sur l'honneur de situation régulière à l'égard des réglementations sociale et fiscale en vigueur
- Numéro SIRET + Code APE

## Exemple de plan cadastré, renseigné



# Comment participer ?

## Pour participer à l'appel à projets « Vergers de sauvegarde » 2016,

il convient de constituer un dossier en double exemplaire selon le dossier de candidature téléchargeable et consultable sur le site de la région :

[www.bourgognefranche-comte.fr](http://www.bourgognefranche-comte.fr)

Ou auprès des services de la région :

### Contact :

**Région Bourgogne-Franche-Comté**  
**Site de Dijon**

Direction de l'environnement et du développement durable

Monsieur Didier DALANÇON

☎ 03 80 44 40 60

✉ [didier.dalancon@bourgognefranche-comte.fr](mailto:didier.dalancon@bourgognefranche-comte.fr)

Les dossiers dûment complétés sont à adresser **en 2 exemplaires** par voie postale\* uniquement à :

Madame la présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté  
Site de Dijon

Direction de l'environnement et du développement durable  
17, boulevard de la Trémouille - C.S. 23502  
21035 DIJON Cedex

\*(cachet de la poste faisant foi)

## Appel à projets «Vergers de sauvegarde» : Procédure

29 av. 2016	Mai-Juin 2016	30 juin 2016	20 août 2016	Fin Août 2016	Mi sept. 2016	Fin Sept. 2016	Début Oct.	Fin Oct. 2016	Nov. 2016
Vote du règlement de l'AAP Vergers par les élus régionaux en session plénière	Diffusion des documents / dossiers de candidature (mise en ligne internet + envoi postal)	Dernier délai de remise des dossiers de candidature	Fin de l'instruction technique administrative et financière des dossiers déposés	Réunion du Comité technique de sélection / validation de l'éligibilité ou non des dossiers déposés	Envoi de courrier d'autorisation de commencement de travaux pour les dossiers complets et éligibles	Fin de l'instruction des compléments d'information éventuellement demandés par le Comité technique	Validation définitive des dossiers recevables et ceux non éligibles	Vote des subventions correspondantes par les élus régionaux en session plénière	Envoi des lettres de notification des aides régionales des dossiers éligibles et des lettres de refus des dossiers non recevables
Envoi de courrier d'accusé réception, au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers de candidature									

Seuls les dossiers constitués **selon ce modèle** seront recevables.  
Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera déclaré irrecevable.  
Dépôt des dossiers **EN 2 EXEMPLAIRES, du 30 avril au 30 juin 2016**

Les dossiers seront examinés par un jury composé de représentants de la région, d'experts en matière de collections fruitières de variétés anciennes régionales, et d'une personne qualifiée en apiculture. La décision sera communiquée après vote de l'assemblée régionale, **par voie postale**.

Le versement des aides accordées sera réalisé sur présentation des justificatifs financiers (factures reprenant l'intégralité du projet et **le nom des variétés fruitières replantées** accompagnées, au besoin, d'un **plan de localisation réactualisé**).

Par ailleurs, un suivi des projets réalisés est instauré depuis plusieurs années. Les candidats au présent appel à projets sont susceptibles de recevoir, au cours des années suivant la réalisation de leur projet, la visite d'un prestataire missionné par la région Bourgogne-Franche-Comté qui leur apportera conseils et recommandations. Ce prestataire aura également la mission de contrôler et de constater les éventuels dérives entre les projets proposés et la réalité observée sur le site.



## Charte de bonne conduite d'un verger

Techniques, conseils et bonnes pratiques pour réaliser un bon entretien des arbres fruitiers.

Afin de maintenir vos fruitiers en bon état sanitaire et obtenir des récoltes de qualité, vous devez apporter un suivi et un entretien régulier de votre verger dès les premières années suivant sa plantation. Les espèces et variétés choisies doivent être adaptées au sol, au climat et à leur pollinisation mutuelle ; la plupart d'entre elles n'étant pas auto-fertiles.

### **1. Je choisis de beaux arbres, adaptés à mon terrain et aux conditions climatiques locales :**

- Tronc lisse et droit, écorce brillante
- Absence de blessure, point de greffe bien cicatrisé
- Couronne équilibrée et système racinaire bien développé

### **2. Je soigne la plantation**

- Préparation du trou de plantation (0,60 m x 0,60 m au minimum)
- Incorporation de bonne terre végétale, de terreau de qualité, de compost
- Pralinage des racines après les avoir libérées de leur support
- Mise en place d'un tuteur adapté avec collier réglable (non serré), avant rebouchage du trou
- Arrosage copieux et adapté à la texture du sol
- Paillage (paille, copeaux de bois,...) au moins sur un rayon de 0,50 m autour du plant pour conserver en période sèche le maximum d'humidité (ne pas couvrir le sol avec des matériaux étanches type bâche plastique, qui favoriseraient l'installation de campagnols)
- protection des arbres contre les rongeurs (au niveau des troncs) et, si nécessaire, du gibier ou du bétail en cas de pré-verger (grillage à mouton sur 1,50 m de hauteur).

### 3. La 1ère année, j'entretiens ma plantation :

- Dès le démarrage de la plantation, j'arrose régulièrement mes arbres, en particulier s'il fait sec
- Je pioche régulièrement autour du pied de mes arbres, dans un rayon de 0,50 m minimum
- Je regarnis en paillage

### 4. À partir de la 2ème année et les années suivantes, je continue à entretenir ma plantation :

- Je continue à arroser dès que le sol est sec
- Je pioche et je recharge en paillage, si besoin
- J'adapte les attaches de tuteurs au diamètre des troncs et à partir de la 4ème année
- Je retire les tuteurs inutiles
- Sur mes arbres à pépins, j'éclaircis mes premiers fruits que je pourrai déguster ensuite au fur et à mesure de leur maturité
- Je commence à former mes arbres avec une taille adaptée :



- Je respecte la règle du "tout ou rien" : toujours couper toute la branche, tout le rameau ou toute la brindille, afin de ne pas laisser de chicot et de favoriser une bonne cicatrisation.
- Tailler tous les ans, hors gel et de préférence en mars, tous les fruitiers à l'exception des pruniers et cerisiers qui peuvent être taillés après récolte.
- La taille de formation concerne les jeunes arbres en organisant leur développement afin de favoriser la mise à fruits. Limiter la taille et favoriser la mise à fruits par inclinaison des rameaux, à l'aide de ficelles reliées au sol ou de poids suspendus.
- La taille d'entretien permet de contrôler le développement de l'arbre et de le maintenir en bonne santé.
- Couper les branches mortes ou malades, aérer le centre de la ramure et favoriser l'ensoleillement. Protéger les plaies de taille avec un cicatrisant. Utiliser des outils propres et tranchants. Nettoyer l'outil (le désinfecter) lorsque vous passez d'un végétal à un autre.

La taille doit être adaptée à l'âge, l'état et la forme de l'arbre : plus on taille, plus ça pousse ! Connaître la physiologie de l'arbre et respecter les périodes propres à chaque espèce sont indispensables avant d'en entreprendre la taille. Pour bien comprendre et en savoir plus sur l'arboriculture, nous vous conseillons de vous rapprocher des professionnels compétents, des centres de formation spécialisés ou des associations locales de Croqueurs de Pommes.



## À l'automne :

- Ramasser les fruits tombés au sol et les feuilles mortes (ce qui permettra de limiter une bonne partie des maladies foliaires et des insectes nuisibles). Leur compostage doit durer au moins deux ans pour rompre le cycle naturel de reproduction des nuisibles.
- Piocher l'herbe au pied des fruitiers, dans un rayon de 50 cm minimum autour du tronc et griffer ou biner la terre à l'aplomb de la couronne de branches de l'arbre. Faire respirer le sol et les racines.
- Reconstituer les réserves nutritives de l'arbre et favoriser l'équilibre biologique du sol par des apports éventuels de matières organiques en surface jusqu'à l'aplomb du branchage afin que cela bénéficie à l'ensemble du système racinaire : compost, fumier ou engrais pour arboriculture biologique.
- Au besoin, pour les fruitiers chétifs, nourrir, protéger et régénérer les écorces :
  - Après la chute des feuilles et hors jour de pluie, brosser l'écorce avec une brosse en chiendent (brosse utilisée pour le pansage des chevaux),
  - Badigeonner le tronc et les branches charpentières d'un mélange d'argile, d'eau et de bouse de vache fraîche ou de crottin de cheval frais, ou d'un mélange à base de chaux vive (blanc arboricole).
- Favoriser les auxiliaires du verger en installant des nichoirs pour les oiseaux cavernicoles insectivores et des perchoirs pour les rapaces diurnes ou nocturnes qui limiteront les populations de petits rongeurs.

## Au printemps :

- Refaire, au besoin, un apport de compost en surface au moment où le feuillage redémarre.
- Renouveler régulièrement le paillage au pied du tronc des fruitiers (paille, plaquettes forestières, copeaux, BRF, tonte d'herbe,...) qui permettra de :



- Contrôler et diminuer l'implantation des plantes adventives (mauvaises herbes).
- Réduire la compétition pour l'eau et les éléments nutritifs.
- Protéger les racines superficielles des plants.
- Maintenir l'humidité du sol en réduisant l'évapotranspiration.
- Limiter les variations de température journalières (diurne / nocturne) et saisonnières (maintien d'un sol chaud l'automne, et frais l'été)
- Éviter l'apparition des maladies fongiques (mildiou, rouille,...)
- Améliorer la structure et la fertilité des sols

Pour éviter les maladies et parasites après la taille, ramasser et brûler soigneusement tous les résidus de taille ainsi que les fruits malades. Ne jamais les laisser au pied des arbres

## 5. Si j'ai réalisé la plantation d'une haie mellifère, en accompagnement de mon verger :

— J'y apporte la même attention que mon verger et j'en soigne la plantation :

- Je réalise une plantation de qualité en réalisant un labour sur la largeur de l'emprise de la haie et en créant des fosses de plantation adaptées aux plants (minimum 0,30 m x 0,30 m)
- Je réalise un arrosage copieux et adapté à la texture du sol
- J'effectue un paillage conséquent (20 cm épaisseur minimum) et de qualité

— À partir de la 1<sup>ère</sup> année et les années suivantes, je continue à entretenir ma haie :

- J'arrose les plants de ma haie régulièrement, en particulier lorsqu'il fait sec
- Je réalise, au besoin, et privilégie un désherbage manuel (attention au désherbage mécanique et proscrire le passage d'outils type «rotofil» qui peuvent blesser les plants).
- Je regarnis en paillage (paille, plaquettes forestières, copeaux, BRF, tonte d'herbe,...)

Je soussigné, M. / Mme .....

- atteste avoir pris connaissance de la présente «Charte de la bonne conduite d'un verger»
- m'engage à respecter les différentes étapes et préconisations présentées dans la charte

A ..... Le .....

Signature :

# Attestation de visite préalable du site où sera réalisé le projet de « Verger de sauvegarde »

Je soussigné, M / Mme : .....

agissant en qualité de président / gérant / directeur / membre / employé / autre  
(rayer les mentions inutiles)

de :

Association Croqueurs de Pommes - Préciser : .....

Autres association compétente en arboriculture et variétés fruitières anciennes

Préciser : .....

Pépiniéristes / paysagistes spécialisés - Préciser : .....

Autres structures ayant des compétences en variétés fruitières anciennes

Préciser : .....

atteste avoir rencontré, dans le cadre de son / leur projet de « verger de sauvegarde »,

M / Mme : .....

et avoir réalisé une visite préalable du futur site de plantation de son / leur verger de  
sauvegarde

situé à : .....

A cette occasion, j'atteste avoir conseillé le porteur de projet dans son choix de  
variétés fruitières anciennes et locales adaptées au terrain (conditions pédologiques)  
et aux conditions climatiques locales.

Des mises en garde sur les bonnes pratiques pour la conduite d'un verger, sur les  
besoins en arrosage la 1<sup>ère</sup> année, sur la taille des fruitiers et sur les besoins d'un  
entretien attentif et continu du verger ont été signifiés au porteur de projet à cette  
occasion.

Fait le : ..... Signature : .....

